

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de permanence – Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par une SAE au cours de l'exercice, le pourcentage cumulatif ayant obtenu leur congé durant une période donnée (c.-à-d. 12 mois, 24 mois et 36 mois depuis l'admission).

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Fournir aux enfants la permanence dans leur prise en charge promeut le développement sain, encourage la continuité des relations, le sens de la communauté et de l'identité. Cependant, pour certains enfants, la réunification avec leur famille d'origine n'est pas possible et on doit rechercher des mesures de rechange stables. Le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario comporte diverses options qui permettent d'atteindre la permanence (p. ex. la réunification avec les parents, la garde légale et l'adoption). La planification de la permanence est un objectif important pour les enfants pris en charge dont le statut permanent, sur les plans légal et psychologique, est incertain.

Restrictions des données :

Les congés de prise en charge ne signifient pas tous que la permanence a été atteinte; cependant, on estime que cette mesure est une bonne approximation* de la permanence. Pour comprendre la différence entre les congés avec permanence et sans permanence, il faudrait avoir des données par type de congé. Le placement chez un proche (disposition de prise en charge culturellement appropriée pour les enfants autochtones) n'est pas inclus dans ces données pour l'instant.

Principales considérations :

Le moment et la nature de la permanence peuvent paraître différents d'un enfant à l'autre selon les besoins de l'enfant, les circonstances familiales, les procédures judiciaires et la disponibilité des fournisseurs de services communautaires. L'âge de l'enfant à l'admission est un facteur clé qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence. Les enfants admis à la prise en charge à un jeune âge sont plus susceptibles d'obtenir leur congé en ayant atteint certains types de permanence (p. ex. l'adoption), comparativement aux enfants plus âgés. Les jeunes enfants atteignent souvent la permanence dans des délais plus courts, étant favorisés par la loi, qui limite le temps cumulé admissible de la prise en charge à court terme des enfants de moins de 6 ans, comparativement aux enfants plus âgés. Les besoins de l'enfant sont un autre facteur qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence, les besoins plus complexes étant associés à des délais plus longs.

Ces données ont été compilées et analysées par *La Factor-Inwentash Faculty of Social Work* de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (un système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

Représente * 34 et 37 des 47 SAE de l'Ontario

N = 6 735 enfants admis en 2010-11

N = 6 959 enfants admis en 2011-12

N = 6 429 enfants admis en 2012-13

N = 5 693 enfants admis en 2013-14

N = 4 806 enfants admis en 2014-15

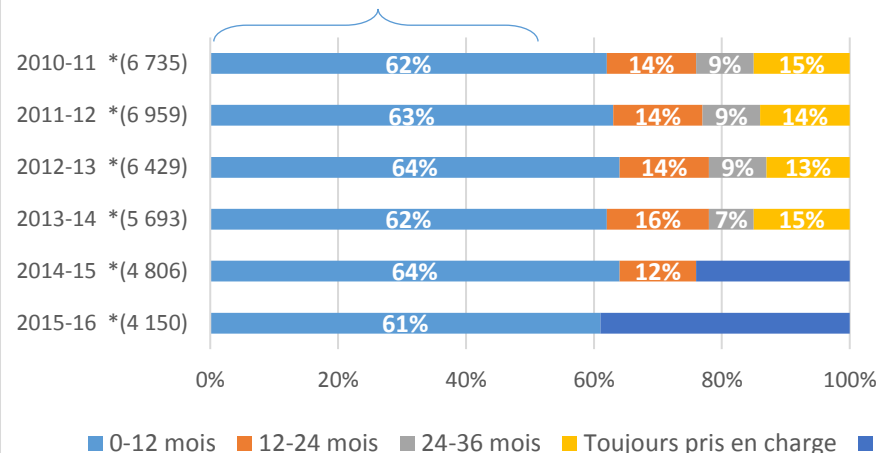
N = 4 150 enfants admis en 2015-16

Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

5 724 enfants (85 %) ont obtenu leur congé dans les 36 mois
et 1 011 enfants (15 %) sont toujours pris en charge après 36 mois

5 118 enfants (76 %) ont obtenu leur congé dans les 24 mois.

4 175 enfants (62 %) ont obtenu leur congé dans les 12 mois.



Là où les données ne sont pas montrées pour 2014-15 et 2015-16, insuffisamment de temps s'est écoulé depuis l'admission.

Résultats:

Les données figurant ci-dessus illustrent que, de tous les enfants admis au cours de tout exercice donné, plus de la moitié (61%-64%) quittent la prise en charge dans les 12 mois suivant l'admission, comme le démontrent les barres bleues ci-dessus. Dans les 24 mois suivant l'admission, 76% des enfants admis ont obtenu leur congé comme l'indiquent les barres orange. Les données pour les enfants admis en 2010-2011 montrent que dans les 36 mois suivant l'admission, 85 % des enfants ont obtenu leur congé, 15 % des enfants étant toujours pris en charge par une SAE.